Chronique Roubaisienne

UREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Affaire de famille

Le grand reproche adressé aux socialistes par les journaux bourgeois, est de trop penser à leur famille lorsque dans une cité ils sont arrivés à s'emparer de l'Hôtel de Ville, et de placer tous leurs parents dans des services publics.

En admettant que cela se soit produit, nous pourrions tout au moins plaider les circonstances atténuantes. S'il est dangereux pour un ouvrier d'accepter un mandat électif, de se présenter sur une liste anticapitaliste, sa famille entière doit partager ses craintes car, malgré le discours prononcé par M. Motte sur la tombe de son secrétaire général, les patrons s'exercent toujours au jeu des représailles, et la famille du candidat — heureux ou malheureux — est vite expédiée sur le pavé.

Mais que dire d'une municipalité qui, pour complaire au locataire de la sœur d'un adjoint enlève subitement le métier des mains d'un brave homme. Il l'exerçait depuis la retraite de son père, c'est-à-dire que, de père en fils, la famille occupait la même place où elle tenait depuis un demi-siècle le commerce des marrons. Or, écoutez le récit suivant :

Cette année, comme les précédentes, le marchand avait loué la cave de l'Hôtel du Cygne, après avoir déposé au commissariat central sa demande d'autorisation, il reçut cette réponse :

« Vous aurez cela dans trois jours, mais vous pouvez vous installer de suite et commencer à vendre. »

Notre homme, satisfait, avait alors acheté plusieurs sacs de marrons. Il avait allumé son four, ouvert la porte de sa cave et débitait sa marchandise.

La mare veillait, et le concurrent installé depuis deux ans seulement dans le sous-sol de l'Hôtel de France ne quittait pas des yeux la cave du Grand Cygne. Le résultat de cette veille et de cette observation ne se fit pas attendre ; deux jours après son installation, le marchand qui, nous le répétons, tenait boutique en cet endroit depuis cinquante ans, était prié de déguerpir au plus vite, l'administration municipale ayant refusé de signer son permis.

Depuis lors, un truque le pouvre diable qui pour écouler au moins la marchandise en magasin cherche à s'établir sur d'autres points de la ville.

On raconte que deux contraventions lui ont déjà été dressées, et un de ces derniers soirs nous avons pu le voir au moment où des agents trop zélés conduisaient au poste, comme un vulgaire malfaiteur, ce commerçant victime des gens de la municipalité.

Mais pourquoi cette levée en masse contre un simple marchand de marrons ?

Nous nous creusions la tête sans pouvoir trouver à comprendre lorsqu'on vint justement nous parler de l'affaire et nous donner ce qu'on appelle le mot de l'énigme.

M. Leblanc, adjoint au maire de Roubaix, tendez un peu l'oreille pour qu'on ne puisse entendre notre avertissement.

La rumeur publique dit que la tenancière de l'Hôtel de France est votre propre sœur, et qu'en bon frère vous n'avez pas cru devoir donner une permission au concurrent de son locataire.

C'est grave, vous savez, et c'est pourquoi nous avons cru devoir vous avertir.

Nous, nous ne le croyons pas, mais il faut dire d'autre part que nous sommes seul à ne pas croire.

Quant à l'ivresse de la municipalité, permettez-nous de vous dire que nous la considérons comme la plus grande des fumisteries.

On raconte que le marchand de marrons de l'Hôtel du Cygne embarrassait le trottoir.

En ce cas, celui qui se tient dans la cave de l'Hôtel de France l'embarrasse également et nous n'admettrons jamais les deux poids et deux mesures.

R. L.

JEUNES VOLEUSES

Mardi, vers neuf heures du soir, deux fillettes Marie Gay, 15 ans, journalière, demeurant rue de la Digue, 1, et Amandine Cureman, 12 ans, demeurant rue des Anges, cour Liagre, 2, se présentaient chez M. Langlet, mercier rue de l'épeule, 8, et demandaient un secours. Aussitôt sorties du magasin, le mercier s'aperçut qu'une toque en astrakan, d'une valeur de 26 francs, avait disparu. M. Langlet suivit les deux fillettes et les fit arrêter par un agent de police de la rue des Arts où M. Deheil, commissaire de police, les interrogea.

Voici ce qu'elles déclarèrent : elles se rendaient dans les magasins et faisaient lire au marchand une lettre faite dans le but d'émouvoir les personnes charitables. Pendant que l'une d'elles se trouvait devant la personne qui lisait la lettre, l'autre dérobait un objet quelconque. C'est ainsi qu'elles volèrent chez Mlle Vandrisse, mercière, rue de la Gare, 42 bis, deux fourrures valant 4 fr. 75 et 6 fr. 25, chez Mme Marie Dubus, mercière, rue du Grand-Chemin, 95, deux blouses valant 3 francs pièce. La jeune Correman parvint à se faire remettre une somme de 6 fr. par l'abbé Betheau, rue Richard-Lenoir. Il y a environ trois mois, Marie Gay se fit donner en employant le même système, une somme d'argent de Mme Alfred Bayard, demeurant rue Boucher-de-Perthes.

Elle obtint également un secours de M. Bayart, qu'elle alla trouver à sa retorderie, rue du Parc.

Les deux jeunes voleuses ont été conduites à Lille, et mises à la disposition du Parquet.

UN ATTELAGE DANS UNE EPICERIE

Un accident qui fort heureusement s'est borné à des dégâts matériels, s'est produit mercredi vers neuf heures du matin, rue de l'Alouette. Voici dans quelles conditions :

Un attelage de deux chevaux appartenant à M. Spender-Vandamme, camionneur, rue d'Alsace sortait de chez M. Planquart, constructeur, 9, rue de l'Alouette. Le camion en sortant de chez M. Planquart fut envoyé avec trop de vitesse et les chevaux ne purent tourner à temps, de sorte que la flèche et la tête des chevaux pénétrèrent dans l'épicerie-buvette de M. Hippolyte Jorevel, située au n. 14 de la rue, c'est-à-dire juste en face de chez M. Planquart. Inutile de dire que la vitrine fut défoncée et que les bocaux installés devant furent brisés. Les chevaux ne furent pas blessés grâce aux cuirs qui garantissaient leur tête.

Les dégâts sont évalués à une cinquantaine de francs.

UN VOLEUR QUI SE CONSTITUE PRISONNIER

Hier matin, Auguste Ide, âgé de 28 ans, mécanicien demeurant à Tourcoing, rue de Gand, 124, se présentait à la gendarmerie de Roubaix et déclarait qu'il venait se constituer prisonnier car il était l'auteur d'un vol d'une soixantaine de francs commis au préjudice de son patron M. Modeste Dhavelose, qui tient un manège de vélos, actuellement installé à la ducasse de Wasquehal. Ide dit qu'il s'était couché le lundi soir dans la même pièce que son patron ; le mardi matin il s'était levé très tôt et profitant que son patron dormait encore il avait enlevé de la poche de son veston qui pendait près du lit toute la recette de la veille, soit une soixantaine de francs ; durant la journée de mardi il avait fait la forte noce, avait rendu visite à des femmes galantes et que se voyant sans un sou il était venu se rendre à la gendarmerie.

Ide qui est sujet belge et qui a omis de faire sa déclaration d'étranger, sera poursuivi pour vol et défaut de déclaration d'étranger et Dhavelose sera l'objet d'un procès verbal pour avoir occupé un ouvrier non muni d'une feuille d'immatriculation.

REUNION CONTRADICTOIRE

Nous avons annoncé que la réunion contradictoire entre M. Merrheim, de la Confédération du Travail et Henri Lefebvre, secrétaire du Syndicat textile, parlant au nom de ce Syndicat, aurait lieu samedi prochain 3 nocembre, à 8 heures du soir.

C'est définitivement la salle Dominique, rue de l'Alouette, qui a été choisie.

POUR LES LOCK-OUTES DE VERVIERS

Nous rappelons que le citoyen Pierre Fluche, le vaillant organisateur de la classe ouvrière verviétoise, prendra la parole ce matin à dix heures dans la salle de la Coopérative la « Paix ».

Au cours de cette réunion organisée par le Syndicat Textile de Roubaix, deux autres citoyens prendront la parole, Demoulin, orateur verviétois, et un délégué du « Vooruit » de Gand.

Ce dernier parlera en flamand.

GRAVE ACCIDENT

Un grave accident est survenu lundi vers dix heures du matin, à un contremaître de préparation de la filature Ternynck frères, rue du Nouveau-Monde, M. Louis Choquet, 27 ans, demeurant rue Lafontaine, 91.

Il était occupé à serrer un écrou, quand par suite d'un faux mouvement, il s'est fait prendre l'avant-bras gauche entre les pignons de vis d'un gill-box.

M. le docteur Dupré appelé à donner ses soins, a constaté une plaie contuse à la partie antérieure du bras, avec perte de ligament sur une surface de 20 centimètres carrés.

L'ouvrier devra subir deux mois de repos.

DANS L'ENCRENAGE

M. Jean-Louis Corsellis, âgé de 63 ans, demeurant à Wattrelos, rue Sainte-Marguerite est occupé comme batteur au peignage Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem. En voulant retirer un morceau de bourre fouvrier a eu l'index gauche écrasé entre les deux engrenages d'entrée de la batteuse.

M. le docteur Leplat a prescrit au blessé un mois de repos.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Les 3e et 4e commissions se réuniront le vendredi 2 novembre à 6 heures 1/2.

1. Octroi : taxe sur la viande stérilisée ; exonération ; Vœu du Conseil d'arrondissement de Lille.

2. Halles et marchés : halle centrale et halle au poisson ; adjudication des boutiques ; cahier des charges ; approbation.

3. Service de l'assainissement : assurance des bateaux *Ville-de-Roubaix*, numéros 1 et 2 ; homologation de polices.

4. Service de l'enlèvement des immondices : nourriture des chevaux ; fourniture des denrées alimentaires ; cahier des charges d'adjudication ; approbation.

Service de l'enlèvement des immondices : entretien de la ferrure des chevaux de la ville ; approvisionnement du marché.

5. Hygiène : règlement du bureau d'hygiène ; application de la loi du 15 février 1902 ; projet. — Les 2e et 3e commissions se réuniront le vendredi 2 novembre, à 5 heures 45.

Secours et subsides : Institution des Sourds-Muets et Aveugles de Bonchin ; demande de trousseau.

Id. : Conservatoire national de musique ; demande d'augmentation de bourse.

Id. : Conservatoire national de musique ; demande d'augmentation de bourse.

Id. : Conservatoire national de musique ; demande d'augmentation de bourse.

— La 3e commission se réunira le vendredi 2 novembre, à six heures et demie du soir.

1. Personnel municipal : police ; confection des pèlerine ; cahier des charges d'adjudication ; approbation.

2. Postes et télégraphes : fermeture des guichets postaux le dimanche et jours fériés à dix heures du matin (vœu).

3. Caisse municipale de retraite : demande de liquidation de pension.

Les Grèves

CHEZ PROUVOST

Les grévistes ayant envoyé une délégation, le patron leur a demandé une liste de leurs griefs contre le directeur. Les ouvriers ont répondu par la lettre suivante :

Monsieur Prouvost,

Voici quelques réclamations qui, j'espère, éveilleront votre attention sur les faits reprochés au directeur Lambert. Nous ne demandons que la justice et la droiture ; car comme on vous en a déjà causé, nous sommes tous d'accord pour demander la mise à la porte du nouveau directeur, nous ne sommes pas des chevaux que l'on dresse au cirque à coups de cravache, nous faisons notre travail et nous voulons qu'on nous laisse travailler tranquillement et gagner notre journée sans être tyrannisés par un homme.

Donc voici notre exposé et quelques réclamations. Elles ne comportent que quelques-unes des grossièretés qu'on nous fait journellement.

176. Un ouvrier demande la permission à la rentrée de midi pour cinq heures et demie ; il l'accorde et le soir lui refuse.

506. Une ouvrière ayant été le chercher pour lui montrer une mauvaise lisière, il l'a repoussée hors de ses métiers et lui dit de manger ses lisières si elle n'a plus à manger chez elle.

228. L'ouvrière étant malade demande à retourner chez elle : il lui répond malhonnêtement que non et que lui aussi est malade.

77. Une chaîne étant mal arrangée, l'ouvrier demande un aide ; il lui refuse catégoriquement.

158 ayant obtenu du surveillant un homme pour arranger sa mauvaise lisière, le directeur est venu lui demander qui était le maître, le surveillant ou lui.

609 ayant été malade quinze jours, le directeur avait promis de lui rendre ses métiers et on ne les a plus rendus.

439 ayant fait une raffle qui devait demander une journée ou deux pour être arrangée, il demanda un homme, et lui refuse tout sec.

248 étant malade, demande la permission ; il lui donne son livret.

Lepers, monteur, a eu sans motifs ses quinze jours payés et son livret à Lambert.

431 ayant payé 1 franc d'amende pour un petit coupon, fait une réclamation. Il lui dit de prendre son livret.

419. L'ouvrier a perdu du temps pendant trois jours. Ayant été faire ses plaintes à Lambert, il lui a envoyé chercher son livret.

287 a eu la permission à midi. A quatre heures, il était remplacé.

151 a perdu par Lambert une demi-journée. Le monteur étant parti a refusé de mettre un homme pour le remplacer.

260 étant malade, a arrêté le travail trois semaines ; étant venu le revoir, il lui dit de tirer son p'an.

117 ayant six mètres d'échantillons à faire, au commencement de la chaîne étant payé au même prix que la pièce et ayant réclamé, se voit prier d'aller chercher son livret.

379 L'ouvrière n'ayant jamais marqué, se trouvant malade, lui demande la permission. On la lui refuse et lui monte deux satins fondus qu'à ses côtés sont montés casimirs et toiles.

359 ayant été embauché et le métier ayant besoin d'un contremaître qui ne peut être pris de lui que le jour suivant, demande à quoi s'en tenir au directeur qui lui répond qu'il ne peut pas mettre un régulant à sa disposition.

588 ayant monté une bande à condition de 0 fr. 40 de l'heure, quand la bande est montée ce n'est que 0 fr. 30 au même qu'il veut payer.

622 a de l'ouvrage payé trois quarts de centime moins que les autres et peut prendre son livret après sa réclamation.

629. Idem.

638 a fait une réclamation pour 1 franc d'amende qu'il devait payer pour coupures de trame. Il a été envoyé promener.

501 ayant été blessé au cours de son travail, a été remplacé et Lambert a dit au remplaçant qu'il l'arrangerait à sa façon. Il lui a donc donné de l'ouvrage abandonné lorsqu'il a repris son travail.

Les réclamations ayant été faites et lues en présence de tous les ouvriers — nous disons les réclamations passagères — car beaucoup ont déjà quitté l'usine ou ont eut leur livret par M. Lambert.

Dans l'espoir qu'après avoir lu la présente vous serez envers nous, dans de meilleures conditions, nous, Monsieur Prouvost, avec nos meilleurs sentiments, nos sincères salutations.

Nos ouvriers.

Réclamations des monteurs de chaînes réunis. — Nous demandons : 1° Votre sectionnés comme avant, en plus le supplément de quatre monteurs et d'un homme de chaîne pour pouvoir nous travailler à jour à notre travail ; 2° la suppression des heures égrènes la journée.

CHEZ DELATTRE

Hier matin, les délégués se sont présentés chez les patrons qui les ont reçus, paraît-il, en leur lançant à la figure une bordée d'injures.

Patronats, ouvriers, syndicats Arrêtez. Vous êtes syndiqués pour toucher vos 15 francs par semaine. Vous viendrez trouver votre directeur pour rentrer à l'usine et vous tiendrez au sort pour savoir celui qui aura les premières chaînes sur ses métiers.

Bien entendu, la grève continue.

CHEZ POLLET

Nous avons dit hier que les grévistes avaient demandé l'arbitrage de M. Bellon, inspecteur du travail. Celui-ci s'est présenté chez les patrons qui ont répondu :

« Nous avons amélioré nos matières, nous refusons de supprimer la prime, les visiteuses seront plus nulles ; pour les autres revendications, rien à faire. »

M. Bellon s'est retiré.

Inutile d'ajouter que la grève continue.

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de commerce de Roubaix se réunira dans la salle ordinaire de ses séances, le vendredi 2 novembre, à quatre heures du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

1. Convention commerciale entre la France et le Portugal ;
2. Enquête au sujet des conventions en matière de tissage et de bobinage ;
3. Suppression des timbres-primes, rabais, épargne, etc.
4. Questions diverses.

Bellenguez

Commandez votre pardessus sur mesure à 35 f. ou votre complet sur mesure à 45 fr. chez Bellenguez, 61, boulevard de la Liberté, Lille. 1593.4

CE QUE L'ON TROUVE

L'agent Lienauw a trouvé deux clefs avec anneau.

Les agents du 4e arrondissement ont trouvé l'avant-dernière nuit, boulevard de Metz, un veston gris à petits carreaux et un pantalon de toile bleue.

— L'agent Barrot a trouvé, boulevard de Strasbourg, une clef de sûreté qu'il a déposée au 4e arrondissement.

UN DEBOURREUR BLESSE

Mardi, vers dix heures et demie du matin, M. Edouard Vansteenbrugge, 47 ans, demeurant à Estaimpuis (Belgique), débourreur chez MM. Lemaire et Dillies, filateurs, rue des Filatures, 34, croyant la machine arrêtée, avait démonté le protecteur d'engrenage des entrées pour retirer cet engrenage. Malheureusement, il s'est fait prendre l'index gauche dont l'extrémité a été complètement sectionnée.

M. le docteur Godefroy, qui a donné des soins au blessé, a prescrit 20 jours de repos.

DOIGT ECRASE

Le jeune Alfred Deuck, 14 ans, demeurant rue Labruyère, 13, aide-bonnetier, chez M. Lepoutre, en voulant poser une griffe dans son métier, s'est fait prendre le bout de l'annulaire droit dans les aiguilles, ce qui lui a occasionné une plaie assez sérieuse.

M. le docteur Druesne a prescrit 20 jours de repos.

L'AMOUR DE LA FRANCE

On a arrêté hier Philomène Vanneenem, 61 ans, habitant Mouscron et expulsée de France depuis trente ans. Trouvée rue d'Oran par l'agent Bosman, elle a été aussitôt dirigée sur Lille.

FAUTE DE PASSERELLE

Il existe un endroit très dangereux à Roubaix. C'est le passage à niveau du boulevard d'Halluin, plus communément appelé le passage des écrasés.

Depuis vingt-cinq ans, on réclame une passerelle et tout au plus a-t-on pu obtenir un dépôt de matériaux qui encombre le trottoir.

Or, pour prouver l'utilité de cette passerelle, citons l'affaire qui vient de se produire et à failli se terminer par un épouvantable accident.

Mercredi matin, vers sept heures, une jeune fille, Mlle Desbarbieux, ayant voulu traverser le passage à niveau, le garde ne croyant pas le train à proximité lui ouvrit la barrière.

A peine était-elle engagée sur la voie qu'on entendit un coup de sifflet et la locomotive parut.

Effrayée, la jeune fille glissa et roula sur la voie.

Heureusement le mécanicien put arrêter sa machine juste au moment où elle allait arriver sur Mlle Desbarbieux, que les témoins de sa chute vinrent aussitôt relever.

Espérons qu'on n'attendra pas de nouveaux accidents pour construire la passerelle attendue depuis un quart de siècle.

RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez MM. Alfred Motte et Cie, M. Victor Dehem, 58 ans, homme de peine, demeurant à Wattrelos, hameau de Saint-Liévin, a eu le bras droit comprimé entre deux wagons en voulant les accrocher.

Quinze jours de repos.

— Chez M. Léon Olivier, M. Fernand Durieux, 21 ans, ajusteur, demeurant à Tournai, chemin du Crampon, a été blessé à l'extrémité du majeur droit en ajustant des engrenages.

Quinze jours de repos.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — On sait qu'un cours de *mécanique appliquée aux machines textiles* a été institué l'an passé à l'école, lequel donne les meilleurs résultats.

Pour répondre au désir manifesté par un très grand nombre de jeunes qui, étant occupés durant la journée, ne peuvent suivre ce cours qui a lieu l'après-midi pour les étudiants, l'administration de l'école a décidé d'ouvrir une série de conférences sur le même sujet qui seront faites tous les samedis de huit heures à neuf heures et demie du soir.

M. Gautier, ingénieur, chargé de ce cours, commencera sa première conférence le samedi 3 novembre, à huit heures du soir.

Les personnes qui désirent suivre ces conférences consacrées à la mécanique appliquée aux machines textiles n'ont qu'à se faire inscrire au secrétariat de l'école, 1, rue de l'Ermitage.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Samedi 3 novembre sera donnée dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts industriels la troisième conférence de la saison à huit heures et demie du soir.

C'est du « Dahomey » que M. Francois, rédacteur au ministère des Colonies, entretiendra ses auditeurs. M. Francois a été pendant un certain temps chef du cabinet du gouverneur du Dahomey ; c'est dire qu'il a habité cette région et qu'il la connait suffisamment pour donner sur cette colonie importante des renseignements précieux et instructifs.

Sa causerie sera illustrée par de nombreuses projections à la lumière électrique.

La première partie de l'amphithéâtre est exclusivement réservée aux membres de la société ; les premiers bancs de droite et de gauche de l'orchestre où est admis le public sont occupés par des jeunes gens participant au concours de comptes rendus des conférences.

Théâtres, Fêtes et Concerts

THEATRE DU FONTENOY

Aujourd'hui jeudi 1er novembre, à six heures du soir, 4e représentation des Folies du Toussaint, représentation extraordinaire ; deuxième et irrévocable dernière représentation de *Sous l'Epaulette*, drame en 5 actes de M. Arthur Bernède. Le spectacle sera terminé par l'immense succès de l'heure : *Les Dragons d'Hercule*, vaudeville en 3 actes. Une foule de Dragons d'Hercule sera offerte à toutes les dames assistant à la représentation.

Prix des places : Loges, 2 fr. ; fauteuils, 1 fr. 50 ; parquet, 1 fr. ; parterre, 0 fr. 75 ; galeries, 0 fr. 40. Location 50, rue Richard-Lenoir.

THEATRE DE LA COOPERATIVE « LA PAIX »

Aujourd'hui, jeudi 1er novembre à l'occasion de la Toussaint, à six heures du soir, à la demande générale du public, deuxième représentation : *Le Petit Jacques*, grand drame en 5 tableaux de William Busnach, avec le concours de la petite Willy, âgée de 8 ans, qui remplira le rôle du « Petit Jacques » qui a obtenu un si grand succès lors de la première représentation.

Nul doute qu'il y aura salle comble ce soir à « La Paix ».

Prix des places : 0 fr. 40 par personne.

Nota. — Vu l'importance de la pièce, elle sera jouée seule.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 31 octobre 1906

Naissances. — Arthur Duhamel, rue Dampierre, 1. — Marguerite Fremaux, rue de Lannoy, 53. — Robert Drubbele, rue du Tilleul, 23. — Victor Deroubaix, boulevard de Metz, 25. — Emile Soleau, rue de Jemmapes, cour Verstraete, 3. — Félix Decleron, boulevard de Cambrai. — Berthe Duprouble, rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 3.

Décès. — Thérèse Locompte, 31 ans, ménagère, rue de Flandre, 19. — Désiré Dujardin, 52 ans, tireur, rue d'Oran, 12. — Suzanne Jadicq, 4 ans, rue de la Perche, fort Scon, maisons Pennel, 3. — Henri Copejans, 69 ans, sans profession, rue du Barbieux. — Edmond Fouquet, 2 mois, rue Ma Campagne, 57. — Philomène Bonnevie, 59 ans, ménagère, rue Notre-Dame-des-Victoires, 25. — Georges Kerrer, 7 jours, rue de Saint-Amand, 90. — Mort-nés, 3.

GAZETTE TOURQUENOISE

BUREAUX : 152, RUE DE PARIS, TOURCOING

DISTRIBUTION AUX MISEREUX

Mardi et mercredi, de dix heures du matin à quatre heures et demie de l'après-midi, a eu lieu au siège de l'administration charitable la distribution annuelle des pièces d'hiver entre toutes les familles assistées par le Bureau de bienfaisance.

Nous donnons ci-dessous la nomenclature des pièces distribuées : 204 couvertures ; 204 coupons de velours ; 640 paillassons ; 125 paires de draps ; 222 tabliers de femmes ; 100 tricots pour hommes ; 462 jupons ; 150 chemises d'hommes ; 12 chemises de femmes ; 120 flanelles ; 150 coupons de cretonne ; 96 tabliers d'enfants.

UN VOL A L'ESBROUFFE

Hier, vers cinq heures et demie du soir, Mme Desreumeaux-Rosoor, habitant rue des Cartiers, revenait de Roubaix par le boulevard Gambetta.

Elle était arrivée aux deux ponts du chemin de fer lorsqu'un individu en la frôlant lui enleva violemment le réticule qu'elle tenait à la main et qui contenait une somme de 20 francs, une bague en or et une clef.

Le voleur et d'autres individus, ses complices, se maladirent le talus du chemin de fer et disparurent.

Mme Desreumeaux vint au poste y raconter sa mésaventure.

Une enquête est ouverte sur ce vol audacieux.

VOL A L'ETALAGE

Sous ce titre, nous avons relaté dans notre numéro d'hier, les exploits de trois garnements, dérobant des bottines à l'étalage de M. Rousseau, 9, place Saint-Jacques, et l'arrestation de l'un des voleurs, par M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement.

Interrogé de nouveau mercredi matin, par l'honorable magistrat, l'individu arrêté, qui avait déclaré se nommer Mathon, a fait connaître son véritable état-civil. Il s'appelle Ernest Vandekerkove, 18 ans, tisserand, demeurant rue de l'Alma, à Roubaix.

Il a avoué les faits qui lui étaient reprochés, faits indéniables d'ailleurs, et a fait connaître ses complices : Ernest Leplat, 18 ans, teinturier, demeurant à Roubaix, rue de l'Alma, et Gaston Rommelaere, 19 ans, forgeron, à Roubaix.

Ces derniers ont regagné cette ville.

Vandekerkove est le même qui, il y a six mois, avait tiré un coup de revolver sur sa maîtresse, dans la rue de Madagascar ; la balle n'avait pas atteint celle à qui elle était destinée, mais une amie de cette dernière.

Vandekerkove avait, pour ce fait, été condamné à six mois de prison. Il est sorti de la maison d'arrêt de Lille il y a quelques jours seulement.

LA RIXE SANGLANTE

Nous avons relaté, dans notre numéro d'hier la rixe sanglante survenue mardi soir, dans l'estaminet des époux Colasse, rue des Poutrains. M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, a continué, mercredi matin, son enquête sur cette affaire ; il a interrogé de nouveau Albert Thiévers qui, après avoir donné un coup de couteau à Mme Colasse, reçut du mari de cette dernière un coup de hachette au front.

L'état de Thiévers qui est à l'hôpital, est tout à fait satisfaisant.

Mme Colasse, qui a reçu un coup de couteau au bras gauche, va tout à fait bien. Quelques jours suffiront à sa guérison.

UNE CHUTE

Mardi soir, vers sept heures et demie, le jeune Henri Glorieux, 15 ans, coursier, demeurant 14, rue du Dahomey, allant faire une commission pour son patron, M. Truffaut, charcutier, rue de Lille, passait rue Saint-Jacques. Il se trouvait à hauteur du magasin de M. Ferret-Rousseau, lorsqu'il glissa sur le trottoir et tomba. Sa tête porta dans la glace de la porte du magasin ; celle-ci vola en éclats et l'infortuné coursier fut blessé par les débris de verre.

Relevé par des passants, Glorieux portait une blessure assez profonde au-dessus de l'arcade sourcillière droite, une autre blessure au nez et quelques contusions légères aux mains.

Le malheureux reçut des soins chez M. Decrême, pharmacien, rue Saint-Jacques. Il put ensuite regagner son domicile.

AVENIR DU PROLETARIAT

Le Comité de Tourcoing de la Société d'assurances mutuelles et de retraites, l'Avenir du Prolétariat, se réunira le dimanche 4 novembre, à 10 heures, au siège social, Café du Centre, 2, place de la République, pour la perception des cotisations mensuelles.

Avis aux secrétaires et aux personnes désireuses de se renseigner.

TOUSSAINT : les Galeries Lilloises seront ouvertes toute la journée.

PHARMACIENS DE SERVICE

Voici la liste des pharmacies de garde aujourd'hui jeudi, 1er novembre :

MM. Cheys, 4, place Notre-Dame. — Decouvelaere, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Lesage, 121, rue de Roubaix. — Dupuis, 22, rue d'Avers. — Verriest, 6, place des Phalempins. — Basse, 59, rue de la Croix-Rouge.

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

(Direction : A. VIGUIER)

Dimanche prochain, 4 novembre, représentation extraordinaire : LES DRAGONS DE VILLARS, opéra-comique en trois actes de Lockroy et Cormon, musique de Maillart.

Les principaux rôles seront tenus par MM. Bédué, Sterlin, Fouclet, Cormeiers, Mmes Marguine, Moréno, etc.

Le spectacle sera terminé par *Tircis et Cléo*, ballet mythologique en un acte de Lenela et d'Alessandri, musique de Métra, dansé par Mlles Riparmonti, Barbeco, Godin, les coryphées et les danses du ballet.

Bureaux à 2 heures 1/2. Rideau à 3 heures.

La location est ouverte chez M. Flament, 27, rue du Théâtre.

Prix des places : Fauteuils d'orchestre, 3 fr. ; parquet, 2 fr. ; galeries, 1 fr.

LEURS RENTES

Chez Jules Bourgois, entrepreneur, rue de la Croix-Rouge, 1a terrasse Gustave Verfaille, 30 ans, demeurant rue des Plats, cour Saint-Louis, 26, est tombé d'un wagonnet et s'est fait une déchirure musculaire dans la région lombo-sacrée droite. 10 jours de repos.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 31 octobre 1906

Naissances. — Dhalluin Lucienne, rue de Madagascar, 55. — Destombes Edouard, rue des Sarchers, 49. — Bernard Arthur, rue du Brun-Pain. — Duchatel Marthe, rue Nationale, 122.

Décès. — Dussart Jean-Baptiste, 80 ans, rue de la Croix-Rouge, 190. — Destombes Laure, 27 ans, rue du Dahomey, 36.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

UNION CYCLISTE DU NORD. — *Section de Croix.* — Les adhérents à la section de Croix sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi prochain 3 novembre, à huit heures du soir.

Ordre du jour : 1. Paiement des cotisations. — 2. Communications diverses. — Présence indispensable.

CONTRAVENTION. — Procès-verbal a été dressé à la nommée Marie Straubb, femme Vanesque, cabaretière, rue de Lille, pour danses dans son cabaret aux sons de l'accordéon sans autorisation.

ETAT CIVIL DE CROIX du 31 octobre. — *Naissances.* — Dubrunfaut Pierre, rue Faidherbe, 25. — Hubert Henri, rue de Tourcoing, 1.

Décès. — Lefebvre Marguerite, 1 an 3 mois, rue Saint-Piat, 12.

WATTRELOS

CONTRAVENTION. — Un procès-verbal de contravention a été dressé mercredi par le service de police à la charge de M. Jean-Baptiste Monet pour avoir commencé la construction d'une maison rue Carnot, sans avoir obtenu de l'administration municipale l'autorisation et l'approbation des plans prévues par l'article 56 du règlement sanitaire municipal.

MOUVAUX

QUETE. — Nous avons reçu une lettre très intéressante au sujet d'une quête. Nous la publierons demain.

ETAT CIVIL DE MOUVAUX du 15 au 30 octobre 1906. — *Naissances.* — Lebrun Gustave-Albert. — De Muynck Simonne-Gabrielle. — Demunck Georges. — Vancoillie Alice-Hortense. — Desplanques Henri-Marcel.

Décès. — Muteau Alphonse, 41 ans, domestique de brasserie. — Arickt Emilie-Espérance, 6 ans, ménagère. — Dupret Ardréa-Lucie, 1 an.

LINSELLES

ACCIDENT DE ROULAGE. — M. Maes, négociant en charbon à ourcoing, avait à faire, à Linselles, une livraison de marchandises et il en avait chargé ses deux domestiques.

Le camion, attelé d'un seul cheval, était arrivé à l'entrée de la rue de la Bassée, dont la déclivité est très accentuée. Alors qu'il était parvenu en face la demeure de M. Emile Demarcq, adjoint, le conducteur, prévoyant que le cheval ne pourrait retenir le véhicule à la descente, s'avisa de dételer l'animal et de s'atteler lui-même aux brancards pendant que l'autre domestique essayait à la marche de modérer l'allure, en retenant autant que possible le camion. Au début, tout alla bien, mais le véhicule acquit une telle vitesse que le conducteur fut dans l'impossibilité de le diriger. Il ne vit rien de mieux que de tout lâcher ; son camarade fit de même, et le camion, telle une avalanche, dévala la côte à une allure vertigineuse. Arrivé à la courbe que décrit la route en face la maison habitée par M. Bonenfant, le véhicule, au lieu de suivre la chaussée, s'engagea sur le trottoir et alla donner dans la devanture de l'estaminet du « Damier », tenu par M. Verfaille. La muraille, ainsi qu'une fenêtre ont été sérieusement endommagés. On n'a pu encore évaluer exactement le chiffre des dégâts qui paraissent assez importants. Quant au camion, il a été, lui aussi, fortement endommagé. Heureusement, aucun accident de personne n'est à déplorer et c'est miracle que les deux domestiques aient pu s'en tirer indemnes.

LILLE

La pègre du pavé

Il y a toujours sur le pavé des gens malintentionnés à l'affut du « coup à faire ». La journée d'hier, avec ses transports de marchandises, était propice aux projets des chevaliers de la pègre du pavé qui emportent aussi bien la caisse destinée au pharmacien avec son chargement de drogues, que celle du camelot en bijouterie et ses colifichets brillants.

POUR DROGUER LE VOLEUR

Vers six heures du soir, hier, un camion de la maison Brouta, stationnait en face d'une pharmacie de la rue Nationale où l'on opérait un déchargement de marchandises.

Lorsque le conducteur, M. Leveaux revint vers sa voiture pour la mettre en route il s'aperçut de la disparition d'un colis de 20 kilos destiné à une pharmacie de la place du Lion-d'Or.

Ce colis contenait des pastilles de Vichy et autres produits pharmaceutiques. Le voleur qu'on recherche a du être surpris désagréablement en ouvrant le paquet.

POUR PARER SA BELLE

Une caisse contenant de la fausse bijouterie, des bagues, des broches, des chaînes, etc., se trouvait devant les halles centrales attendant qu'en prenne possession son propriétaire M. Lœuillette Nicolas, camelot, rue de Paris, 232.

Vers huit heures et demie du matin un voleur la subtilisa et l'on ignore quelle direction elle a prise.

Sa valeur est d'environ 200 francs.

LES PETITS QUI ONT FROID

Il y a des filous dans cette pègre du pavé, mais il y a aussi les pauvres gosses que la misère pousse au vol et qui s'en vont grappiller le charbon qui chauffera un peu le logis pendant ces jours glacés.

Deux gamins, Verbrueygen François, 10 ans et demi, rue Monge, et Missienne Léon, 12 ans, rue des Postes, ont été pris à la gare de Fives, chargés de neuf kilos et demi de charbon qu'ils venaient de ramasser.

On a traîné ces enfants devant le parquet qui les a maintenus en état d'arrestation.

Evidemment, ils ont volé, mais est-ce que cela justifiait qu'on les garde sous les verrous justiciers.

PAS-DE-CALAIS

CARVIN

Aux mines de Carvin

Un bâtiment qui s'écroule. — Une chute de vingt mètres. — Un ouvrier tué. — Un grièvement blessé.

Deux ouvriers charpentiers étaient occupés mardi dans la matinée, à la construction d'un bâtiment en bois devant servir de réfrigérent et de condensateur de vapeur, pour l'alimentation de la chaufferie de la fosse numero 2 des mines de Carvin.

Vers dix heures et demie, ils se trouvaient à vingt mètres de hauteur, lorsque tout à coup, poussé par le vent le bâtiment se renversa et vint s'abattre sur le sol entraînant les deux malheureux ouvriers qui vinrent s'abîmer contre des rails et un tas de bois.

Des ouvriers travaillant dans le carreau de la fosse qui avaient entendu le craquement et vu les deux ouvriers tombés, accoururent pour leur porter secours. L'un d'eux Cormont Louis, dit Bébert, blessé mortellement, mourait presque aussitôt, l'autre Masson Alfred, a été relevé grièvement blessé.

Le docteur Daubresse constata qu'il avait la jambe et de nombreuses côtes fracturés. Il fut transporte immédiatement à l'Hôpital.

Ces deux malheureux sont mariés et pères de famille.

Le bâtiment qui mesurait vingt mètres de long sur vingt mètres de haut et huit mètres de large, construit tout en bois, était simplement fixé dans l'encadrement du massif par des moraises, desquelles les montants du bâtiment se sont détachés sous l'action du vent.

Cet accident a produit dans Carvin une profonde émotion